



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

LE MAGAZINE DU VIDOURLE

#30 | Novembre 2020

DOSSIER SPÉCIAL

ÉLECTIONS DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE

CLAUDE BARRAL

RÉELU À LA MAJORITÉ ABSOLUE



Sensibilisation scolaire | Rives droite et gauche
Seuil et Pont Aubais Villetelle | Portraits d'agents

SOM-MAIRE

Édito	02
Le risque inondation expliqué au jeune public	03
Face aux inondations, adoptez les bons gestes / Entretien de la mémoire du risque	04
L'EPTB Vidourle engage 1 million d'euros pour le confortement des digues	05
Études de zonage en cours sur la Bénovie et le Piémont Cévenol	06
Seuil et Aubais Villetelle, les travaux de continuité biologique ont bien eu lieu malgré le confinement	07
La nouvelle gouvernance : les nouveaux élus de l'EPTB Vidourle	08
Brèves	10
Mesures compensatoires Gallargues-le Montueux / Revue de presse	11
Portraits d'agents	12



ÉDITO

Je suis très honoré de démarrer ce nouveau mandat avec la confiance quasi unanime des élus du comité syndical. J'entends ainsi poursuivre tous les projets qui nous animent et pour lesquels nous nous investissons au quotidien, que ce soit les élus ou l'équipe administrative de l'EPTB Vidourle. Malgré ce contexte compliqué lié à la crise sanitaire, nous devons prendre toutes les précautions possibles pour continuer de défendre nos convictions. Durant ce nouveau mandat, je souhaite :

- 1 Améliorer encore la protection des populations de Lunel, Marsillargues, Aimargues, Gallargues-le-Montueux, Saint-Laurent-d'Aigouze, en mettant les communes hors d'eau.
- 2 Faire avancer rapidement le projet d'intérêt commun pour Sommières et Villevieille.
- 3 Assurer la continuité biologique de la rivière pour préserver la biodiversité.
- 4 Améliorer la gestion de la ressource en eau pour anticiper les mesures nécessaires notamment en eau au regard de la croissance démographique.
- 5 S'engager dans le projet expérimental national, de rétention des déchets plastiques vers la mer

pour lequel la préfecture nous a récemment sollicité.

- 6 Travailler en concertation avec le territoire et prendre en compte les problématiques hydrauliques de l'ensemble des communes du bassin versant de Saint Hippolyte du Fort à Marsillargues, Gallargues, Lunel, Aimargues ou le Cailar.
- 7 Engager une politique en liaison avec la réduction de la vulnérabilité du bâti pour protéger les particuliers et les activités économiques.
- 8 Construire les projets en partenariat avec le monde agricole pour qu'ils puissent être partie prenante aux différents projets à venir.

Si l'on se réfère au déluge qui s'est abattu sur les Cévennes et aux derniers événements dramatiques des Alpes-Maritimes, la probabilité que cela se produise sur le bassin du Vidourle n'est pas qu'une hypothèse d'école. En effet, le réchauffement climatique va accélérer ce genre d'événements. Il est donc impératif de prendre conscience du problème qui va hélas s'accélérer. Le Vidourle est un écosystème qui impose de raisonner globalement et qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs et en particulier des citoyens pour assurer la survie de cet environnement et la sécurisation des biens et des personnes.

Claude Barral

Président de l'EPTB Vidourle
Vice-Président du conseil départemental de l'Hérault

LE RISQUE INONDATION EXPLIQUÉ AU JEUNE PUBLIC : BILAN DE L'OPÉRATION « SENSIBILISATION SCOLAIRE 2019-2020 »



Journée de sensibilisation scolaire au pont romain d'Ambrussum

Dans le cadre de l'axe 1 du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI Vidourle), relatif à l'amélioration de la connaissance des aléas et la conscience véritable du risque, l'Etablissement Public Territorial du Vidourle a lancé un programme de sensibilisation aux risques d'inondation à destination des scolaires. Ainsi, ce sont **1 556 journées de sensibilisation au risque inondation** qui ont été organisées, soit **37 000 élèves sensibilisés depuis une quinzaine d'années**.

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par un contexte sanitaire particulier, lié à la crise du Covid-19, impactant la réalisation des interventions (animations et transports sur sites). Malgré ce, le programme de sensibilisation au risque inondation sur le bassin versant du Vidourle a connu un succès important auprès des élèves et des enseignants des établissements concernés. Les objectifs qualitatifs de ce volet d'action sont largement atteints en matière de sensibilisation.

Sur les 120 interventions initialement prévues en septembre 2019, 54 ont été réalisées entre novembre 2019 et mars 2020 et les retours restent très positifs. Au total, le programme a donc permis de sensibiliser 1 305 élèves au sein de 18 communes du bassin versant.

L'opération 2019-2020 a été financée à 50% par l'Etat, 30% par l'Europe et 20% par l'EPTB Vidourle.

Vous pouvez télécharger le bilan complet de l'action de sensibilisation scolaire au risque inondation sur le bassin versant 2019-2020 en consultant la page culture du risque de notre site internet www.vidourle.org.



FACE AUX INONDATIONS, ADOPTEZ LES BONS GESTES



Sur l'arc méditerranéen, les pluies peuvent être particulièrement fortes et s'abattre de manière très violente. Face au risque inondation, il est indispensable de connaître les bons gestes.

Dès la fin du mois d'août, sur l'arc méditerranéen, l'équivalent de plus d'un mois de pluie peut s'abattre en quelques heures. Ces précipitations intenses montant de la Méditerranée (flux Sud - Nord) et bloquées par les Cévennes et le Massif central peuvent générer des crues subites. Pour se protéger, il convient d'adopter de bons comportements. En amont, préparez un kit de sécurité pour pouvoir vivre en autonomie pendant quelques jours : nourriture, médicaments, radio, bougie, copie de la carte d'identité...

Dès qu'une inondation survient, restez prudent et n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité. L'utilisation de la voiture est extrêmement dangereuse : moins de 30 cm d'eau suffiraient à l'emporter. N'allez pas non plus chercher votre véhicule dans un parking souterrain. Il est recommandé de rester chez soi et de se tenir informé sur les sites de Vigicrues et de Météo-France (disponibles aussi sur mobile).

ENTRETIEN DE LA MÉMOIRE DU RISQUE : LES REPÈRES DE CRUE, TÉMOINS DES CRUES PASSÉES

Les repères de crues marquent le niveau d'eau atteint par les grandes crues d'une rivière. Simples traits gravés dans la pierre ou plaques, le plus souvent datés, ce sont des témoignages rares et précieux qu'il convient de conserver.

La mémoire des événements est subjective, elle peut altérer le souvenir d'une crue ancienne. Avec ces repères, la mémoire collective des crues d'un cours d'eau est assurée et la conscience du risque réel est maintenue pour les générations à venir.

Dans le cadre du PAPI Vidourle 2, l'EPTB Vidourle va procéder ces prochains mois à la pose d'une cinquantaine de repères de crue sur le bassin versant ; ils viendront compléter les repères de crue déjà posés dans le cadre du PAPI Vidourle 1. Sur certains sites (notamment très fréquentés), ils seront accompagnés d'une plaque pédagogique qui rappellera l'importance de leur conservation pour la mémoire collective.



L'EPTB VIDOURLE ENGAGE 1 MILLION D'EUROS POUR LE CONFORTEMENT DES DIGUES

Les travaux de confortement des digues du Vidourle, d'un montant de 1 000 000 euros ont débuté en mars 2020.

Plusieurs secteurs dégradés par les terriers de blaireaux sont concernés par ces travaux confiés aux sociétés Vinci pour la rive droite et Guintoli pour la rive gauche.

Les zones concernées sont les suivantes :

RIVE DROITE SOCIÉTÉ VINCI TERRASSEMENT : MONTANT DU MARCHÉ 655 319 EUROS TTC

Communes de Lunel et de Marsillargues :

- Evacuation de 25 000 m³ de matériaux présents derrière le déversoir de Lunel
- Aval lotissement des Capellans, traitement de 370 mètres
- Mas des Mourgues, traitement de 225 mètres
- Terre de noir, traitement de 250 mètres

RIVE GAUCHE, SOCIÉTÉ GUINTOLI : MONTANT DU MARCHÉ 359 955 EUROS T

Commune de Saint-Laurent-d'Aigouze :

- Amont mas de Terre de Port, traitement du pied de digue et des infiltrations d'eau sur 80 mètres
- Amont mas de Barbut traitement de 230 mètres, confortement, élargissement de la digue
- Aval canal de fuite, traitement des zones dégradées par les terriers de blaireaux sur 420 mètres (dans l'attente convention riverain)

Commune d'Aigues mortes (travaux décalés à 2021) :

- Aval portes du Vidourle, traitement préventif de plusieurs zones dégradées par les terriers de lapins 970 mètres

Les travaux ont débuté par l'évacuation des matériaux stockés derrière le déversoir de Lunel vers des sites habilités à les recevoir.

L'EPTB cherche à conserver ces matériaux de bonne qualité pour les réutiliser pour de futurs travaux. Une partie est d'ores et déjà réutilisée pour les travaux énumérés ci-dessus.

Ces travaux permettent de sécuriser les digues pour les crues les plus courantes.



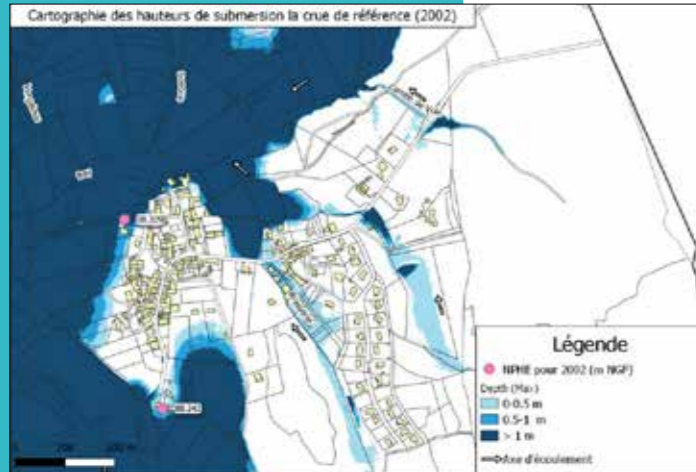
Travaux sur la digue en amont du mas de Terre de port (commune de Saint Laurent d'Aigouze)



ÉTUDES DE ZONAGE EN COURS SUR LA BÉNOVIE ET LE PIÉMONT CÉVENOL



Quissac inondée lors des crues de Septembre 2002



Cartographie des hauteurs de submersion pour la crue de référence (Logrian Florian)

Dans le cadre de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 2), l'EPTB Vidourle en partenariat avec les communes réalise actuellement des études de zonages sur les communes de Logrian Florian, Quissac, Saint Hippolyte du Fort et le bassin versant de la Bénovie.

Ces études ont pour objectif d'améliorer la connaissance du risque inondation pour protéger la population et orienter le développement du territoire communal.

La première étape consiste à caractériser le risque inondation sur le territoire tant sur les problématiques de débordement de cours d'eau que de ruissellement pluvial. Le projet a été confié à des bureaux d'études spécialisés qui ont établi sur chaque commune concernée des cartes de hauteurs d'eau basées sur les données des crues historiques et une analyse précise du territoire.

Une fois le diagnostic établi plusieurs propositions d'aménagements pour réduire le risque inondation sont étudiées et présentées aux communes. Si ces solutions sont pertinentes, elles pourront être intégrées au PAPI 3 du Vidourle en cours d'élaboration.

Les résultats des études ont vocation à être intégrés dans les Plan Local de l'Urbanisme (PLU) afin de permettre aux communes de gérer au mieux leur développement tout en tenant compte de la problématique inondation.

Ce projet est cofinancé par l'Etat et l'Europe, les communes et l'EPTB Vidourle.



PROJET COFINANCÉ PAR LES FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



SEUIL ET PONT AUBAIS VILLETTELLE : LES TRAVAUX DE CONTINUITÉ BIOLOGIQUE ONT BIEN EU LIEU MALGRÉ LE CONFINEMENT

Malgré la crise sanitaire, les travaux d'amélioration de la continuité biologique sur le pont et le seuil Aubais Villetelle ont pu démarrer à temps au début de l'été et se sont achevés dans les délais fin septembre 2020.

Le projet a pour objectif de permettre le franchissement du pont submersible et du seuil pour de nombreux poissons et plus particulièrement les espèces migratrices présentes sur le Vidourle que sont l'Anguille et l'Alose feinte.

Il comprend la réalisation de deux passes à poissons en rive gauche et de quatre passes à anguilles en rive gauche et en rive droite.



Vue aérienne du projet (Photomontage)

Le chantier au droit du moulin et en aval du pont submersible

Le chantier s'est déroulé dans le respect des gestes barrières et des mesures d'insertion sociale ont pu être mises en place pour favoriser la création d'emploi.










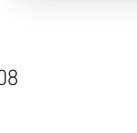
La réalisation des travaux a été confiée à la société Guintoli pour un montant de 752 277 € HT.

Ce projet est financé à 80% par l'agence de l'Eau, 10% par l'EPTB Vidourle et 10% par les départements du Gard et de l'Hérault.



LA NOUVELLE GOUVERNANCE LES NOUVEAUX ÉLUS DE L'EPTB VIDOURLE

MEMBRES ÉLUS DU BUREAU

	BARRAL Claude	PRÉSIDENT
	LARROQUE Marc CC Pays de Sommières	VICE-PRÉSIDENT
	DAUTHEVILLE Jacques CC Piémont Cévenol	VICE-PRÉSIDENT
	MICHEL Véronique CC Pays de Lunel	VICE-PRÉSIDENTE
	CERDA Freddy CC Rhône Vistre Vidourle	VICE-PRÉSIDENT
	MEGIAS André CC Petite Camargue	VICE-PRÉSIDENT
	HUOT Jean-Paul CC Pays de l'Or	MEMBRE ÉLU DU BUREAU
	ARMAND Jean-Claude CC Grand Pic Saint Loup	MEMBRE ÉLU DU BUREAU
	VIANET Régis CC Terre de Camargue	MEMBRE ÉLU DU BUREAU
	CROIN Julie CC Pays de Lunel	MEMBRE ÉLUE DU BUREAU
	VILLARET Luc CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	MEMBRE ÉLU DU BUREAU



ÉLECTION DU PRÉSIDENT
Mardi 15 septembre 2020
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault

BARRAL Claude

MEMBRES ÉLUS DE LA CAO

5 MEMBRES TITULAIRES

AUBRY Sonia – CC Pays de Sommières

DAUTHEVILLE Jacques – CC Piémont Cévenol

NURIT Dominique – CD 34

CROIN Julie – CC Pays de Lunel

VILLARET Luc – CC Cévennes Gangeoises et Suménoises

5 MEMBRES SUPPLÉANTS

ROUX Andrée – Communauté d'Agglomération d'Alès

CERDA Freddy – CC Rhône Vistre Vidourle

VIANET Régis – CC Terre de Camargue

MICHEL Véronique – CC Pays de Lunel

NAVAS Jean-Pierre – CC Pays de Lunel

MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

CD 34 - 4 TITULAIRES

BARRAL Claude
VP du Conseil Départemental – canton n°12 : Lunel - Président EPTB Vidourle

VIGNON Bernadette
Conseillère Départementale – canton n°12 : Lunel

NURIT Dominique
Conseillère Départementale – canton n°20 : Montpellier / Castelnau le Lez

BONNEFOUX Brice
Conseiller Départemental – canton n°13 : Mauguio

CD 34 - 4 SUPPLÉANTS

VASSAS MEJRI Claudine
Conseillère Départementale – canton n°7 : Le Crès

MEUNIER Cyril
Conseiller Départemental – canton n°10 : Lattes - Maire de Lattes

MORGO Christophe
VP du Conseil Départemental – canton n°14 : Mèze - Maire de Villeveyrac

BRUGUIERE Marie-Thérèse
Conseillère Départementale – canton n°13 : Mauguio



Ces élections se sont parfaitement déroulées dans le plus strict respect des mesures sanitaires en vigueur et à ce titre je tenais à remercier l'ensemble du personnel de l'EPTB Vidourle pour son efficacité et son implication.



JEAN-CHARLES AMAR
Directeur Général des Services



MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL REPRÉSENTANTS DES EPCI SEPTEMBRE 2020

EPCI	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	1) VILLARET Luc (St Roman de Codières)	1) LEPROVOST Richard (Sumène)
Communauté d'Agglomération d'Alès	2) ROUX Andrée (St Jean de Serres)	2) TORREILLES Eric (Lézan)
	3) DAUTHEVILLE Jacques (Conqueyrac)	3) GAUBIAC Laurent (Brouzet les Quissac)
CC Piémont Cévenol	4) CATHALA Serge (Quissac)	4) TRINQUIER Gilles (Aigremont)
	5) CASTELLVI Jean-Marie (Logrian Florian)	5) POUGNET Jean-Baptiste (Sardan)
	6) CRUVEILLER Fabien (Cardet)	6) JAHANT Guy (Liouc)
	7) MICHEL Véronique (Lunel)	7) DALLE Stéphane (Lunel)
	8) FATACCIOLI Loïc (Boisseron)	8) ESPINOSA Gérard (Saussonnes)
CCP Lunel	9) JEANJEAN David (St Sériès)	9) LONVIS Dominique (Entre-Vignes)
	10) NAVAS Jean-Pierre (Villetelle)	10) PUBELLIER Jean-Marc (Galargues)
	11) CROIN Julie (Marsillargues)	11) TEMPIER Florian (Marsillargues)
CA Pays de l'Or	12) HUOT Jean-Paul (La Grande Motte)	12) MARGUERY Sonia (La Grande Motte)
	13) MARTINEZ Pierre (Sommières)	13) DUMAS Alex (Calvisson)
CCP Sommières	14) LARROQUE Marc (Salinelles)	14) THEROND Alain (Fontanès 30)
	15) AUBRY Sonia (Cannes et Clairan)	15) DARTHENUQU Alain (Lecques)
CC Grand Pic St Loup	16) ARMAND Jean-Claude (St Jean de Cornies)	16) PECOUL Jean-Michel (St Hilaire de Beauvoir)
	17) MARTINEZ Antoine (Ste Croix de Quintillargues)	17) CASTANIE Geneviève (Fontanès)
CC Rhône Vistre Vidourle	18) CERDA Freddy (Gallargues le Montueux)	18) TORTOSA Laurent (Aubais)
	19) BOUILLEVAUX-BREARD Pascale (Le Grau du Roi)	19) FELINE Thierry (St Laurent d'Aigouze)
CC Terre de Camargue	20) VIANET Régis (Aigues Mortes)	20) DUCHANGE Christine (Aigues Mortes)
CC Petite Camargue	21) MEGIAS André (Aimargues)	21) BERRUS Eric (Le Cailar)

REPRÉSENTANTS EPTB VIDOURLE

ORGANISMES	NOUVEAUX REPRÉSENTANTS
ANEB (Association nationale des élus des bassins) (2 titulaires et 2 suppléants)	Titulaire : BARRAL Claude Titulaire : DAUTHEVILLE Jacques Suppléant : LARROQUE Marc Suppléant : CROIN Julie
CNAS (Comité National d'Action Sociale) (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : ARMAND Jean-Claude Suppléant : VIGNON Bernadette
Comité de rivière (3 représentants)	Représentant : AUBRY Sonia Représentant : DAUTHEVILLE Jacques
COFIL (Comité de pilotage Natura 2000) (1 représentant)	Représentant : LARROQUE Marc
SAGE Camargue (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Gardoise - CLE (1 représentant)	Représentant : BARRAL Claude
SAGE du Vistre - CLE (Commission locale de l'eau) (1 représentant)	Représentant : BONNEFOUX Brice
PETR / GAL (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - Groupe d'Actions Locales) (1 représentant)	Représentant : CROIN Julie
Comité de bassin SYMBO (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or) (1 représentant)	Représentant : JEANJEAN David

BRÈVES

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES, LE TRAVAIL SE POURSUIT...



L'EPTB Vidourle s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme de lutte contre le développement des espèces invasives. Ainsi, grâce à ces travaux, la renouée du Japon a été éradiquée du bassin versant. Un dispositif de surveillance pour éviter une réimplantation est en cours.

D'autres actions sont conduites pour lutter contre le développement de la Jussie. Cette plante aquatique provenant d'Amérique du sud ou du sud-ouest des Etats Unis fût introduite en France entre 1820 et 1830 pour décorer les bassins d'agrément et les aquariums.

La Jussie produit de longues tiges qui se développent dans

l'eau, sur l'eau et sur les berges. Des racines importantes colonisent les tiges immergées. Cette plante pousse très rapidement sur un sol humide ou directement dans l'eau. Cet été, l'EPTB a poursuivi la lutte contre cette invasive en procédant à l'arrachage des plantes dans le lit du Vidourle à l'aval de Boisseron et en procédant au curage de la partie du bras mort de l'île colonisée.

Le montant global des travaux réalisés en 2020 est de 51 212 euros TTC, co-financés par l'Agence de l'Eau et la Région.



ÉTUDES RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE, LES PROJETS SE CONSTRUISENT EN CONCERTATION AVEC LES COMMUNES, LES AGRICULTEURS, LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LES HABITANTS

L'EPTB Vidourle réalise des études de projets pour supprimer les risques de rupture des digues de 1^{er} rang et envisage par ailleurs les créations de digues de second rang autour des zones urbanisées.

Sur la rive droite, la concertation se poursuit avec les agriculteurs, les communes et les habitants. Le premier projet proposé à l'enquête publique en 2015 et non retenu, a été complètement revu et modifié.

Le montant des travaux passe de 20 millions à 58 millions, pour une protection globale de l'ensemble du territoire des communes de Marsillargues et Lunel.

Les études réglementaires vont être engagées en 2021.

Sur la rive gauche, les projets de digues de second rang d'Aimargues et Gallargues le Montueux se concrétisent.

Après une discussion sur différents tracés, restent à valider quelques choix techniques, notamment pour la partie au sud d'Aimargues.

Avant la fin de l'année, les sondages techniques et les levés topographiques précis devraient permettre un bouclage de l'avant-projet et une présentation aux services de l'Etat pour accord de principe.

Les études réglementaires pourraient être engagées en 2021 après validation de ce point d'étape. Le budget prévisionnel des travaux est estimé à 15 millions d'euros.

LE VIDOURLE EN CRISE SÉCHERESSE

Le 9 septembre dernier, le bassin versant du Vidourle a été placé en crise sécheresse par le préfet du Gard, et en alerte renforcée par le préfet de l'Hérault.

Durant l'étiage 2020, les niveaux des ressources en eau ont été très bas, et des tensions importantes ont impactées les milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable pour certaines communes.

La partie héraultaise du bassin versant du Vidourle a été placée plus tardivement en restriction par le Préfet de l'Hérault, et n'a jamais été placée au niveau crise malgré une situation hydrologique critique.

En crise, tous les usages non prioritaires sont interdits. Sont considérés comme prioritaires les usages liés à l'eau potable, la survie des espèces aquatiques, la salubrité publique et la sécurité civile. C'est-à-dire que **tous les usages de loisirs privés et collectifs sont interdits, ainsi que tous les usages agricoles** (sauf pour l'abreuvement des animaux).

Les précipitations intenses qui ont touché le département du Gard les 19 et 20 septembre ont permis de faire remonter de manière satisfaisante les niveaux des ressources du

Vidourle. Cependant, l'étiage 2020 a été particulièrement sévère sur notre territoire. Il est donc de la responsabilité de chacune et chacun de prendre conscience de cette spécificité de notre territoire, d'optimiser la gestion de notre ressource afin de préserver nos ressources en eau et de pouvoir satisfaire au mieux tous les usages.



le vidourle à l'étiage sur la commune de Sauve

MESURES COMPENSATOIRES À GALLARGUES LE MONTUEUX, LE PROJET AVANCE, LES TRAVAUX PRÉVUS DÉBUT 2022

L'EPTB Vidourle a confié à la société Artélia la réalisation du projet d'aménagement du ségonnal au niveau du pont Romain d'Ambrussum à Gallargues-le-Montueux.

La quasi-totalité des terrains a été achetée par l'EPTB Vidourle. Les travaux d'aménagement des habitats Natura 2000 vont pouvoir débuter au premier trimestre 2021.

Ils seront de plusieurs natures : arrachage des vignes, plantation d'arbres, terrassement ponctuel des berges, création d'abris pour la faune, élimination des espèces invasives (cannes de Provence...).



vue aérienne du pont romain d'Ambrussum jusqu'à Gallargues-le-Montueux

REVUE DE PRESSE



PORTRAITS D'AGENTS



MARIE SAVEAN

Ingénieure, chargée de mission de la ressource en eau

Depuis combien de temps êtes-vous à l'EPTB Vidourle ?

Cela fait 2 ans, depuis le 1^{er} juin 2018 précisément !

Pouvez-vous décrire votre mission et vos objectifs en quelques mots ?

- Optimiser la gestion des ressources en eau : Mener des études d'amélioration des connaissances sur les ressources en eau karstique, les prélèvements agricoles ; suivre le déroulement du Plan de Gestion des Ressources en Eau approuvé en 2019 par le préfet du Gard ; animer les réunions de travail, de concertations avec les partenaires et les usagers ; accompagner et sensibiliser les élus et usagers à la gestion de l'eau et à son optimisation.
- Développer la politique de réduction des pollutions diffuses et médicamenteuses.
- Contribuer à l'animation du contrat de rivière.

Une qualité ou une conviction indispensable selon vous pour occuper ce poste ?

Être à l'écoute des besoins du territoire, avoir l'esprit ouvert et être opérationnelle.

KARINE ADOUL

Chargée de la prévention des inondations

Depuis combien de temps êtes-vous à l'EPTB Vidourle ?

Depuis décembre 2006, soit depuis 14 ans !

Pouvez-vous décrire votre mission et vos objectifs en quelques mots ?

Ma mission consiste à assurer dans le cadre du PAPI Vidourle la mise en œuvre des actions de prévention des inondations et de protection des personnes et des biens sur le bassin versant du Vidourle (culture du risque –sensibilisation scolaire et grand public et pose des repères de crue- , amélioration des connaissances sur le risque inondation, appui méthodologique à la mise en œuvre de Plans Communaux de Sauvegarde, rédaction des documents stratégiques et suivi des actions du PAPI...).

Une qualité ou une conviction indispensable selon vous pour occuper ce poste ?

Pluridisciplinarité des connaissances et des compétences, sens du contact et d'écoute et savoir aussi être force de proposition.



THIERRY CHATILLON

Technicien de rivière

Depuis combien de temps êtes-vous à l'EPTB Vidourle ?

Je suis à l'EPTB Vidourle depuis 8 ans.

Pouvez-vous décrire votre mission et vos objectifs en quelques mots ?

Je suis chargé de la surveillance des digues et ouvrages de protection

contre les inondations. Mes principales missions et objectifs sont la surveillance des ouvrages par le biais de visites régulières avec établissement de rapports, la programmation et le suivi des travaux nécessaires au maintien en bon état des ouvrages, la participation aux études des futurs travaux de construction d'ouvrages neufs (digues de protection rapprochée des zones habitées notamment).

Une qualité ou une conviction indispensable selon vous pour occuper ce poste ?

Ce poste nécessite une grande disponibilité et beaucoup de rigueur dans l'organisation des dossiers réglementaires liés au contrôle de ces ouvrages par les services de l'Etat, la DREAL notamment.



CLÉMENT OYON

Ingénieur Hydraulicien

Depuis combien de temps êtes-vous à l'EPTB Vidourle ?

Je suis arrivé à l'EPTB Vidourle en février 2018, il y a environ 3 ans.

Pouvez-vous décrire votre mission et vos objectifs en quelques mots ?

Je suis chargé de mission études hydrauliques. C'est un poste transversal qui m'amène à intervenir sur de nombreuses thématiques de l'EPTB, de la défense contre les inondations à la gestion du milieu naturel. Mes missions vont de l'encadrement des études techniques au suivi des travaux. J'interviens également en appui du directeur des services techniques sur des projets de grande envergure comme celui des futurs aménagements de la rive droite.

Une qualité ou une conviction indispensable selon vous pour occuper ce poste ?

Ce poste impose d'être polyvalent. En effet, les missions changent d'une semaine à l'autre. On peut être le lundi sur un chantier de confortement de digues et le mardi en réunion de travail avec des bureaux d'études spécialisés sur la continuité biologique.

www.vidourle.org

Les partenaires financeurs de nos actions



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION

Karine Adoul, Thierry Chatillon, Béatrice Perron, Alice Brunel, Clément Oyon, Marie Savéan, Serge Rouvière

DIRECTION

EPTB Vidourle
Maison des Elus • Mas d'Alco
1977, Avenue des Moulins
34080 Montpellier
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

SIÈGE

216 Chemin de Campagne
CS 10202 - 30251 Sommières
T. 04 66 01 70 20
E-mail : c.joux@vidourle.org

CONCEPTION, IMPRESSION ET DISTRIBUTION

Agence Chirripo - 04 67 07 27 70

CONTACTEZ-NOUS

EPTB Vidourle • Maison des Elus •
Mas d'Alco • 1977, Avenue des Moulins
• 34080 Montpellier